

France numérique 2012-2020

57 objectifs prioritaires
pour 2020



Mettre en place un écosystème favorable au développement des entreprises du numérique

- Faciliter la croissance des PME du numérique.
- Intensifier l'effort de recherche et développement et d'innovation.
- Poursuivre l'adaptation de notre fiscalité aux enjeux du numérique.
- Former aux métiers du numérique.
- Adapter le cadre juridique de l'internet aux évolutions de la société de l'information :
 1. maintenir l'équilibre entre efficacité économique et responsabilisation des acteurs de l'internet résultant des textes en vigueur ;
 2. garantir la neutralité de l'internet et effectuer des bilans réguliers du cadre réglementaire mis en place ;
 3. poursuivre avec l'ensemble des acteurs de l'internet une démarche volontaire de lutte contre la contrefaçon sous toutes ses formes.

Utiliser le numérique pour la compétitivité de l'ensemble de l'économie

- Développer le *cloud computing* et le calcul intensif :
 4. définir une stratégie d'utilisation du *cloud computing* pour les besoins informatiques des administrations ;
 5. répondre aux enjeux de souveraineté et de sécurité liés à l'émergence de ces technologies en développant une offre européenne de *cloud* ;
 6. développer l'usage, notamment par les PME, des infrastructures de *cloud computing* et de calcul intensif ;
 7. accompagner le basculement de l'offre des éditeurs de logiciel vers le mode SaaS.
- Accélérer la compétitivité et la croissance des entreprises par le numérique :
 8. assurer que toutes les entreprises, y compris les TPE, aient un haut niveau d'utilisation des TIC en 2020 (pour leur fonctionnement interne, dans leurs relations avec leurs fournisseurs et leurs clients, ou pour assurer leur visibilité sur internet).
- Améliorer les services aux entreprises grâce au numérique :
 9. faire du numérique un levier de croissance des entreprises, en leur permettant d'améliorer les services rendus à leurs clients et au consommateur final.
- Accompagner l'évolution des industries graphiques.



Améliorer la qualité de l'accès, aujourd'hui généralisé, à l'internet à haut débit fixe

- 10.** mettre à jour le label « haut débit pour tous » en imposant un débit de 5 Mbit/s sur l'ensemble du territoire ;
- 11.** garantir un haut débit de qualité pour tous ceux qui n'auront pas encore accès au très haut débit en 2020.

Généraliser l'accès au très haut débit fixe

- 12.** couvrir 70 % de la population en très haut débit en 2020 et 100 % en 2025 ;
- 13.** raccorder au très haut débit toutes les zones d'activité d'ici à 2013.

Généraliser l'accès à l'internet haut débit mobile pour tous

- 14.** parachever la couverture du territoire avec la mise en œuvre du programme « zones blanches » ;
- 15.** veiller à la stricte application des obligations de couverture des réseaux de téléphonie mobile selon les échéances prévues dans les autorisations.

Stimuler le développement du très haut débit mobile

- 16.** assurer le développement du très haut débit mobile en dégagant des fréquences supplémentaires pour les communications électroniques mobiles d'ici à 2020, en particulier en réaménageant les bandes de fréquences affectées aux communications électroniques. De premières études évaluent le besoin à 450 MHz de spectre radio-électrique supplémentaire.

Réussir le passage au tout numérique audiovisuel à l'horizon 2012

- Poursuivre le développement des médias dans l'univers numérique
 - 17.** poursuivre le développement de services innovants sur la TNT, en permettant à toutes les chaînes de passer en haute définition, en développant l'interactivité, la mobilité et en lançant au moins une chaîne 3D ;
 - 18.** pour parvenir à cet objectif et optimiser l'utilisation des fréquences, le format de compression MPEG 4 sera généralisé d'ici à 2015 et la norme de diffusion DVB-T2 d'ici à 2020 ;
 - 19.** veiller aux conditions d'une concurrence équilibrée entre les acteurs et les services, qu'ils opèrent depuis la France ou l'étranger.

Réduire la fracture numérique outre-mer

- 20.** assurer une dynamique concurrentielle favorable au développement des services de communications électroniques outre-mer ;
- 21.** permettre le développement outre-mer d'offres de contenus et de services locaux à destination des entreprises et des particuliers.



Améliorer la diffusion des contenus cinématographiques, audiovisuels et musicaux en garantissant le respect des droits des auteurs

- 22.** accompagner, dans chacun des secteurs des industries de contenu, la constitution de nouveaux écosystèmes propices au développement et au renouvellement des œuvres, permettant la juste rémunération des ayants droit ;
- 23.** engager une nouvelle phase de la lutte contre le piratage des œuvres à l'encontre des sites de diffusion continue qui proposent illégalement des contenus musicaux et vidéos ; cette lutte doit impliquer, aux côtés des pouvoirs publics, l'ensemble des parties intéressées, qu'il s'agisse des acteurs de l'internet ou de ceux des contenus ;
- 24.** continuer à défendre à l'échelon européen une harmonisation du taux de TVA entre les œuvres culturelles dématérialisées et physiques ainsi que l'adaptation des mécanismes de financement de la création à l'ère numérique, permettant de faire contribuer à cet effort l'ensemble des acteurs du numérique bénéficiant de l'attractivité et de la valeur des œuvres culturelles.

Diffuser les contenus publics et patrimoniaux

25. généraliser d'ici à 2020 la numérisation des contenus culturels, éducatifs et scientifiques.

Poursuivre l'adaptation des mécanismes liés à la copie privée

Promouvoir le développement d'outils de production et modes de consommation des contenus numériques

26. favoriser l'innovation et la R&D en faveur des technologies 3D ou de traitement de contenus enrichis.

Développer le secteur du jeu vidéo

27. poursuivre le soutien en faveur du secteur du jeu vidéo alliant tant les dimensions juridiques que le soutien économique aux acteurs, particulièrement via des conditions d'accès aux financements facilitées.

Sécuriser la diffusion de l'écrit et le développement de la presse

28. poursuivre, notamment par des mesures réglementaires et fiscales, l'accompagnement de l'intégration du numérique en tant que composante majeure de la diffusion de l'écrit.



Maximiser l'apport des nouveaux services et technologies numériques au bien-être collectif

- Enrichir le fonctionnement de notre démocratie grâce au numérique.
- Utiliser les TIC pour l'environnement et améliorer la performance environnementale du secteur :
 - 29.** poursuivre la stratégie française dans le domaine des TIC et de l'environnement, à placer dans une logique de développement durable ;
 - 30.** développer les outils permettant aux entreprises de s'engager dans des démarches éco-responsables ;
 - 31.** encourager le développement de filières vertes (*smart grids*, réseaux de transports intelligents...) se basant sur les TIC ;
 - 32.** améliorer la performance environnementale du secteur des TIC.
- Inclure l'ensemble des citoyens dans la révolution numérique :
 - 33.** en 2020 toute personne, quels que soient sa localisation, son âge et son niveau d'éducation, doit avoir accès aux services et aux équipements numériques à des tarifs accessibles.
- Utiliser les TIC pour améliorer les conditions de travail :
 - 34.** généraliser le télétravail dans toutes les entreprises et sur tous les emplois où il est compatible avec l'activité.

Dématérialiser les procédures existantes

- Développer l'administration électronique :
 - 35.** dématérialiser les démarches administratives les plus attendues par les entreprises, les associations et les particuliers d'ici à 2013 ;
 - 36.** rendre accessible en ligne la totalité des démarches administratives en 2020 pour les particuliers et pour les entreprises, offrant ainsi à tous un service public de qualité, moderne, lisible et à moindre coût ;
 - 37.** abandonner le papier dans toutes les procédures de l'administration, internes et externes.
- Dématérialiser le paiement et les factures :
 - 38.** généraliser la facture électronique à l'horizon 2020, tant pour les échanges interentreprises que pour la sous-traitance de l'administration ou pour les services à la personne.

Faciliter l'appropriation des services et technologies numériques par le grand public

- Former à l'utilisation du numérique.
- Renforcer la confiance numérique.
- Garantir la protection des données personnelles :
 - 39. donner aux utilisateurs un véritable contrôle de leurs données à caractère personnel ;
 - 40. promouvoir le recours au *privacy by design* ;
 - 41. renforcer le contrôle sur les données de géolocalisation.
- Lutter contre toutes les formes de cybercriminalité.

Développer de nouveaux usages

- Déployer les TIC au service de la santé et du bien être.
- Accroître les usages du numérique dans l'enseignement scolaire et bâtir l'université numérique :
 - 42. mettre en place des espaces de travail numérique dans chaque établissement scolaire et école ;
 - 43. développer une offre de contenus pédagogiques numériques et valoriser l'offre universitaire de formation ;
 - 44. généraliser, à partir des expérimentations probantes et de la recherche, les usages et les pratiques pédagogiques apportant une amélioration des résultats scolaires.
- Développer les systèmes de transport intelligents :
 - 45. créer un écosystème pour les systèmes de transport intelligents ;
 - 46. intégrer au niveau national les services de mobilité ;
 - 47. assurer la continuité de la gestion de la circulation et du fret.
- Développer les réseaux électriques intelligents (*smart grids*) :
 - 48. intensifier le rapprochement des acteurs des TIC et de l'énergie, au travers de projets communs ;
 - 49. mettre en place un écosystème performant pour le *smart grid* domestique, notamment par le biais de réflexions sur la normalisation et l'acceptabilité sociale ;
 - 50. adapter les cursus de formation aux nouveaux besoins liés à l'émergence des *smart grids*.
- Développer le commerce électronique.
- Accompagner l'essor de l'internet des objets :
 - 51. définir une gouvernance multilatérale de l'internet des objets.
- Stimuler les usages mobiles et les services sans contact.
- Développer la domotique et la robotique :
 - 52. mettre la priorité sur le « réseau domestique » dans notre action dans le domaine des standards ;
 - 53. faire émerger de la part des utilisateurs potentiels de la robotique des expressions de besoin structurées, solvables et réalistes ;
 - 54. structurer et faire coopérer les forces de recherche et les jeunes entreprises de robotique personnelle et de services.
- Développer l'information géographique.

Adapter l'organisation de l'État aux enjeux du numérique

Adapter la gouvernance du secteur aux enjeux du numérique

Améliorer la gouvernance des systèmes d'information de l'État

- 55. généraliser IPv6 dans l'administration française à l'horizon 2015 et dans les entreprises d'ici à 2020.

Faire émerger une gouvernance européenne et internationale de l'internet

- 56. dégager des synergies entre les différentes organisations et forums internationaux traitant de la gouvernance de l'internet (au-delà de la seule gestion des ressources critiques de l'internet) sur des sujets comme la cybersécurité, la protection des données personnelles... ;
- 57. poursuivre les efforts d'internationalisation de l'ICANN en renforçant le rôle des États dans son fonctionnement.

